



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023 COMMUNE DE FLAXLANDEN

Mme Francine **AGUDO-PEREZ**, maire
Mme Marie-Claude **KUNTZ**, Mme Claire **BITTIGHOFFER**, adjointes
Mrs. Maxe **PASQUIERS**, Christian **SCHNEBELEN**, adjoints
Mmes Josiane **FIGENWALD**, Pascale **HOEHE**, Nathalie **MORTZ**, conseillères
Mrs Pascal **EHRET**, Christian **DITER**, Julien **ARBEIT**, conseillers

Absent excusé et a donné pouvoir :

Mme Julie **KENIZOU**, conseillère
Mme Amélie **SPANGENBERG**, conseillère
M. Jean-Paul **ORZECH**, conseiller
M. Alexandre **TABAK**, conseillers

Quorum :

11

La réunion a débuté à 19H00 sous la présidence de Francine AGUDO-PEREZ, Maire.
Le conseil municipal nomme comme secrétaire de séance : Pascal ERHET, adjoint délégué.
Madame la Maire salue le conseil et remercie les élus présents.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mai 2023
2. Approbation de l'ordre du jour

FINANCES :

3. Choix de la banque retenue pour le prêt relais
4. Décision modificative du budget primitif 2023

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2023

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Madame la Maire.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de FLAXLANDEN séance du 25/05/2023

Prénom et NOM	Fonction	Signature
Francine AGUDO-PEREZ	Présidente de séance	
Pascal EHRET	Secrétaire de séance	

2. Approbation de l'ordre du jour

Madame la Maire invite les conseillers à approuver l'ordre du jour, le cas échéant.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

3. Choix de la banque retenue pour le prêt

Dans le cadre du financement de la Maison Pour Tous, la commune a contracté 2 emprunts en 2021 :

- prêt de 330 000 € à LT sur 20 ans 0.95%
- prêt de 370 000 € à CT sur 2 ans 0.38%

Ce dernier prêt devait être remboursé avec la FCTVA récupérée en 2022 et 2023 sur les dépenses d'investissement payées en 2020 et 2021. En raison du retard du chantier, les dépenses se sont étalées au-delà de 2021 de sorte qu'une fraction du remboursement de la FCTVA, soit près de 120 000 € n'interviendra qu'en 2024 voire 2025.

Dans ces conditions il est nécessaire de recourir à nouveau à un prêt relais de 120 000 € remboursable in fine sur 2 ans.

Caractéristiques générales et conditions :

Objet : Crédit relais subventions et/ou TVA

Montant : 120 000.00€

Durée : 2 ans

Taux : 3.90% fixe

Disponibilité du contrat : Dès signature du contrat la totalité du montant devant être débloqué avant le 15.08.2023

Commission – frais : 0.10% du montant accordé avec un minimum de 150.00€

Remboursement : Par affectation des subventions et/ou sommes perçues par le FCTVA

Intérêts : Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil

Remboursement anticipé : Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité

Le Conseil municipal approuve et choisit, à l'unanimité, l'établissement financier du Crédit Mutuel et autorise Madame la Maire, le cas échéant, à contracter le prêt choisi.

4. Décision modificative du budget primitif 2023

Compte tenu de la délibération précédente, le trésorier demande que le conseil municipal autorise les opérations suivantes :

	CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT CREDITS OUVERTS AVANT DM au chapitre	DECISION MODIFICATIVE	MONTANT CREDITS OUVERTS APRES DM au chapitre
RECETTES INVESTISSEMENT	16	1641	Emprunt en euros	0	+ 120 000.00€	120 000.00€
DEPENSES INVESTISSEMENT	16	1641	Emprunt en euros	233 570.00€	+ 108 223.40€	341 793.40€
DEPENSES INVESTISSEMENT	21	21312	Bâtiment scolaire	445 219.36€	+ 11 776.60€	456 995.96€

En conséquence, le Conseil :

- **accepte d'apporter au budget primitif 2023 les ouvertures de crédit équilibrées en dépense et en recette reprises ci-dessus**
- **autorise Madame la Maire à signer les actes correspondants**

Le Conseil approuve à l'unanimité.

La séance est clôturée à 19h45.